



## Titre d'une oeuvre de l'esprit

Par **diane**, le **24/03/2009** à **12:03**

Bonjour,  
je voulais savoir si une chaîne de télé diffusant un documentaire qui reprend le titre d'un livre (de type documentaire également) sans autorisation, par négligence ou malveillance, est condamnable ou non ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Biolay**, le **26/03/2009** à **16:10**

Madame,  
Le titre d'un livre est protégé comme l'oeuvre elle-même s'il est original. En conséquence l'action en contrefaçon est envisageable si cette condition est remplie et si l'ouvrage en question n'est pas tombé dans le domaine public ( plus de 70 ans après la mort de l'auteur).